

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PAROISSE DE SAINT-HILARION  
MRC DE CHARLEVOIX**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUIN 2015**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion tenue le 8 juin 2015 à 19h30, à l'endroit habituel des sessions à laquelle il y avait quorum sous la présidence de monsieur le maire Rénaud Marier.

Présents :

Mme Stella Tremblay  
M. Matthieu Girard  
M. Réjean Tremblay  
M. Steeve Tremblay  
M. Benoît Bradet  
M. Charles-Henri Gagné

Sont également présentes : la secrétaire d'assemblée Madeleine Tremblay, directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que Nathalie Lavoie, directrice adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

**ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue et constatation du quorum;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2015;
4. Adoption des comptes à payer du mois de mai 2015;
5. Factures à payer non inscrites dans la liste des comptes à payer du mois de mai;
6. Demande de subvention pour naissance;
7. Demande de Tommy Audet;
8. Demande de Marie-Ève Chouinard pour activités au profit du Centre de prévention du suicide de Charlevoix;
9. Facture de monsieur Raymond Duchesne;
10. Congrès annuel de la FQM pour les élus municipaux;
11. Description technique pour les terrains exclus suite à l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement de la MRC de Charlevoix;
12. Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ pour madame Suzanne Jean;
13. Achat d'une palette d'asphalte;
14. Achat de chemises pour les nouveaux employés;
15. Facture Maxime Pedneault pour bris d'auto;
16. Soumission pour cirage de plancher pour la grande salle et bureaux ;
17. Modification de la résolution # 2015-03-22;
18. Modification de la résolution # 2015-05-22;
19. Lignage de rues;
20. Demande de monsieur François Tremblay;
21. Réunion pour la directrice générale à la MRC de Charlevoix (discussion sur différents dossiers);
22. Résolution pour monsieur Mathieu Duchesne;
23. Demande d'aide financière au Programme d'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM);
24. Facture entente équipement Supra-Local, Ville Baie-St-Paul;
25. Paiement du premier versement pour la Sûreté du Québec au ministre des Finances;
26. Demande d'aide financière à la CRÉ (entente spécifique sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale-Nationale);
27. Programme Réhabilitation du réseau routier local;
28. Reddition de comptes d'aide à l'entretien du réseau routier local;
29. Avis de motion;

30. Adoption du premier projet de règlement numéro # 401 intitulé« Règlement ayant pour objet d'amender le règlement de zonage dans le but d'agrandir la zone industrielle 02-H à même une partie de la zone industrielle 60-I;
31. SPCA :
32. Regroupement Ski de fond et raquette (Publicité) pour les Sentiers l'Amical;
33. Paiement de la facture Rénovation Optima inc.;
34. Subvention pour la toiture des Loisirs St-Hilarion inc.;
35. Courrier;
36. Affaires nouvelles;
  - 36.1 Cautionnement pour les Loisirs St-Hilarion inc. pour avoir un permis de Studio santé ( Gym);
  - 36.2 Feu d'herbes à la Ferme Keny porc senc;
37. Période de questions;
38. Levée de l'assemblée.

#### **1- MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DU QUORUM**

---

À 19h30, Monsieur le Maire Rénaud Marier, président de l'assemblée, ayant constaté le quorum, procède à l'ouverture de la séance ordinaire par un mot de bienvenue.

2015-06-01

#### **2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

2015-06-02

#### **3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2015**

---

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11mai 2015;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Matthieu Girard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 11 mai 2015.

2015-06-03

#### **4- ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MAI 2015**

---

Il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** les comptes à payer pour un montant 75807.65\$ (journal des achats # 1048, journal des déboursés # 790-791, chèques # 11655 à 11697, prélèvements 148 à 154) sont acceptés tel que rédigés et communiqués et le conseil en autorise les paiements.

**QUE** les comptes déjà payés pour un montant 50 838.23\$ (journal des achats # 1044-1045-1046-1047, journal des déboursés # 786-787-788-789, chèques # 11645 à 11654, prélèvements # 144 à 147) et les salaires nets pour un montant 22 807.95\$, dépôts # 503381 à 503436), sont acceptés.

### Certificat de crédit

Je soussignée, Madeleine Tremblay, directrice générale, certifie sous mon serment d'office que la municipalité de la Paroisse de Saint-Hilarion dispose de crédits suffisants pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées ci-haut.

---

Madeleine Tremblay, directrice générale

2015-06-04

#### **5- FACTURES À PAYER NON INSCRITES DANS LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE MAI 2015**

---

Il est proposé par Matthieu Girard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal autorise le paiement des factures suivantes :

Info ServiceRéseau tek inc.			149.47 \$
Petite caisse			266.13 \$
Solo Mobile			34.95 \$
Bell Mobilité			118.15 \$
Bell Canada	273.89 \$		
	74.92 \$		348.81 \$
			917.51 \$

2015-06-05

#### **6- DEMANDE DE SUBVENTION POUR NAISSANCE**

---

Il est proposé par Steeve Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion accepte de verser une somme de 100 \$ pour la fille de Julie Tremblay et d'Olivier Gauthier (Mairy-James) et un autre 100 \$ pour le petit garçon de Claudia Boudreault et Alex Belley (Hayden);

2015-06-06

#### **7- DEMANDE DE MONSIEUR TOMMY AUDET**

---

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Tommy Audet demande à la Municipalité l'autorisation d'utiliser le terrain de jeux pour une rencontre amicale de la ligue de hockey à laquelle il en fait partie, pour un souper de fin de saison;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la demande de monsieur Tommy Audet est refusée car la Municipalité autorise seulement lorsqu'il y a des activités au profit d'organisme.

2015-06-07

#### **8- DEMANDE DE MARIE-ÈVE CHOUINARD**

---

**DEMANDE POUR UN FAIRE RALLYE AU TERRAIN DE JEUX LE 5 SEPTEMBRE 2015 AU PROFIT DU CENTRE DE PRÉVENTION SUICIDE DE CHARLEVOIX**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion a reçu une demande pour faire un rallye comme par les années passées au terrain de jeux dont les responsables sont : Marie-Eve Chouinard, Stéphanie Chouinard et Kathleen Dufour, dont les profits iront au Centre de prévention suicide de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal n'a pas d'objection à ce que cet activité se tienne au terrain de jeux car c'est pour une bonne cause;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Matthieu Girard qu'il n'y ait aucune boisson sur les lieux, monsieur Benoit Bradet propose que ce soit comme d'habitude avec permis de boisson alors comme il y a divergence d'opinion, monsieur le maire demande le vote :

Cinq (5) conseillers POUR un permis de boisson  
Un (1) conseiller CONTRE

La résolution est adoptée à la majorité des membres du conseil présents et :

**QUE** les responsables du Rallye devront transmettre à la Municipalité une preuve de leur compagnie d'assurances à l'effet que la Municipalité est assurée additionnelle;

**QU'ILS** aient l'autorisation des propriétaires de terrains où passent les sentiers dont une copie à la Municipalité également;

**QUE** le terrain devra être nettoyé;

**QU'ILS** devront demander un permis de réunion si nécessaire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

2015-06-08

#### 9- FACTURE DE MONSIEUR RAYMOND DUCHESNE

---

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion a reçu une facture pour des dommages causés à sa roulotte cet hiver par lors de déneigement de la route au montant de 217.48 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la Municipalité refuse de payer la facture de monsieur Duchesne car elle n'a aucune preuve que ce sont bien les employés municipaux qui ont causé les dommages à sa roulotte.

2015-06-09

#### 10- CONGRÈS ANNUEL DE LA FQM POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX

---

**CONSIDÉRANT QUE** le congrès annuel 2015 de la FQM aura lieu du 24 au 26 septembre et que monsieur le maire est intéressé à y assister;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise l'inscription de monsieur le maire au congrès de la FQM 2015 au coût de 695.00\$ plus 45.00\$ pour la soirée spectacle plus taxes;

**QUE** les frais reliés au déplacement, coucher et repas non-compris sont également autorisés.

2015-06-10

**11- DESCRIPTION TECHNIQUE POUR LES TERRAINS EXCLUS SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DE CHARLEVOIX**

---

**RÉSOLUTION POUR MANDATER UN ARPENTEUR GÉOMÈTRE POUR UNE DESCRIPTION TECHNIQUE CONCERNANT LES TERRAINS QUI SONT EXCLUS DE LA ZONE AGRICOLE DANS LE PÉRIMÈTRE D'URBANISATION**

---

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'entrée en vigueur du Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Charlevoix, la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) a autorisé l'exclusion de trois parcelles de terrains sur la route 138 dont les lots 9-P, rang 3 du cadastre de la Paroisse de Saint-Hilarion et que la Commission dans sa décision exige une description technique des parcelles de terrains;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale a fait une demande de soumission à Tremblay & Fortin, arpenteurs géomètres qui s'élève à 750.00 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le Conseil municipal accepte la soumission de Tremblay & Fortin, arpenteurs géomètres au coût de 750.00 \$ plus les taxes applicables.

2015-06-11

**12- DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA CPTAQ POUR MADAME SUZANNE JEAN**

---

**DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) DE MADAME SUZANNE JEAN, POUR SA PROPRIÉTÉ SITUÉE SUR LES LOTS 16, RANG 4 ET LOT 17A, 17B, RANG 3, DU CADASTRE DE LA PAROISSE DE SAINT-HILARION**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil a pris connaissance de la demande de madame Suzanne Jean concernant les lots mentionnés ci-haut;

**CONSIDÉRANT QUE** c'est une demande d'autorisation de lotissement, d'aliénation et d'utilisation à des fins autres qu'agricoles, soit à des fins résidentielles qui s'inscrit dans un processus d'agrandissement de propriété résidentielle de la Demanderesse afin de rendre la propriété conforme à la réglementation municipale en vigueur;

**CONSIDÉRANT QU'**après avoir étudié la demande, le Conseil est en accord avec cette demande puisque cela ne cause préjudice à personne;

**CONSIDÉRANT** les critères de l'article 62 de la Loi sur la protection des activités et du territoire agricole, savoir :

	<b>CRITÈRES OBLIGATOIRES</b>	
1	Le potentiel agricole du ou des lots Le potentiel agricole des lots avoisinants	Catégorie- 4 <sup>b</sup> 5 <sup>4</sup> Catégorie-7, organique
2	Les possibilités d'utilisation du ou des lots à des fins d'agriculture.	Limitées (petite parcelle)
3	Les conséquences d'une autorisation sur les activités et le développement des activités agricoles ainsi que les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants.	Nulles
4	Les contraintes résultant de l'application des lois et règlements en matière d'environnement pour les établissements de production animale.	Nulles
5	La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes de l'agriculture.	N/A
6	L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole.	Pas d'effet négatif
7	L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région.	N/A
8	La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture.	N/A
9	L'effet sur le développement économique de la région.	N/A
10	Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire la justifie.	N/A

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande est conforme aux règlements municipaux et, plus particulièrement au règlement de zonage de la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion appuie la demande d'autorisation de madame Suzanne Jean.

**2015-06-12**

**13- ACHAT D'UNE PALETTE D'ASPHALTE**

Il est proposé par monsieur Steeve Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** monsieur Henri Bilocq est autorisé à acheter une palette d'asphalte au montant de 476.00 \$ plus taxes chez Réal Huot Inc.

**2015-06-13**

**14- ACHAT DE CHEMISES POUR LES NOUVEAUX EMPLOYÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** les deux nouveaux employés municipaux n'ont pas de chemises de travail comme les autres et qu'ils en ont fait la demande;

**CONSIDÉRANT QUE** les anciens ont fait une demande également pour avoir trois nouvelles chemises ainsi qu'une casquette;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Matthieu Girard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le Conseil municipal de Saint-Hilarion autorise l'achat de trois chemises pour les nouveaux cette année et par la suite une chemise par année pour tous les employés à temps plein ainsi qu'une casquette au coût de 38.68 \$ pour les chemises et casquette 12.33 \$ chacune.

**2015-06-14**

**15- FACTURE DE MAXIME PEDNEULT POUR BRIS D'AUTO**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion a reçu une facture de monsieur Maxime Pedneault pour un bris d'auto au montant de 380.35 \$ pour l'achat d'un pneu et un remorquage, lorsqu'il est entré dans un nid de poule dans le chemin Cartier sud;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le Conseil municipal après avoir constaté les faits considèrent que cela fait partie des hasards de la route et qu'il refuse de rembourser monsieur Pedneault pour les dommages causés.

**2015-06-15**

**16- SOUMISSION POUR CIRAGE DE PLANCHER POUR LA GRANDE SALLE ET BUREAUX**

---

Suite à une soumission demandée à Maintenance Charlevoix pour le cirage de plancher de la grande salle et les bureaux à laquelle les travaux se chiffraient à 1 100 \$ plus taxes.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Matthieu Girard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le Conseil municipal accepte la soumission de Maintenance Charlevoix au montant de 1 100 \$ plus taxes.

**2015-06-16**

**17- MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2015-03-22**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion désire modifier la résolution numéro 2015-03-22 afin de corriger le nom de la firme engagée à laquelle il était inscrit Tétra Tech, alors qu'il aurait dû être inscrit Tétra Tech QI inc.;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte l'offre de Tétra Tech QI inc. au coût de 6 800 \$ (taxes en sus) tel que détaillé dans la soumission référence : 27967tt (100SV).

**2015-06-17**

**18- MODIFICATION DE LA RÉOLUTION # 2015-05-22**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion désire modifier la résolution numéro 2015-05-22 afin de corriger la dépense des travaux d'asphalte et construction de bordures dans le «Développement de la Montagne» qui avait appliquée au Programme TECQ ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal ne peut l'appliquer au Programme TECQ car c'est un nouveau développement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Steeve Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la dépense sera appliquée comme suit : 22 992 \$ provenant des carrières, sablières, 17,060 \$ provenant de la vente de l'ancien bureau municipal, montant qui aurait dû être appliqué lors de la construction du Chalet des Sports et le reste à même le surplus libre soit environ 42 000 \$.

**2015-06-18**

**19- LIGNAGE DE RUES**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix a fait une demande d'appel de propositions concernant le lignage de rues pour les municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** le plus bas soumissionnaire est Lignes Maska au coût de 184 \$/km plus taxes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion demande à Lignes Maska de faire du lignage de rues sur une longueur d'environ plus ou moins 22 kilomètres au coût de 184\$/km plus taxes.

**2015-06-19**

**20- DEMANDE DE MONSIEUR FRANÇOIS TREMBLAY**

---

Il est proposé par monsieur Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** ce point est remis à une prochaine séance.

2015-06-20

**21- RÉUNION POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À LA MRC DE CHARLEVOIX  
(DISCUSSION SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS)**

---

Il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la directrice générale est autorisée à assister à la réunion de la MRC de Charlevoix le 11 juin prochain pour discuter sur différents dossiers (réunion annuelle) et que ses frais de déplacement seront remboursés.

2015-06-21

**22- RÉOLUTION POUR MATHIEU DUCHESNE**

---

**STATIONNEMENT D'UN TRAIN ROUTIER, FACE AU 333, RANG 1**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion a reçu des plaintes pour le stationnement d'un train routier face au 333, rang 1, à laquelle cela met la sécurité des gens en danger puisque c'est dans une côte et que le camion peut être stationné parfois quelques heures;

**CONSIDÉRANT QUE** le conducteur du camion est monsieur Mathieu Duchesne et qu'il recule le train routier sur sa propriété du 333, rang 1, également, ce qui peut occasionner des accidents;

**CONSIDÉRANT QUE** selon le code de sécurité routière : Article 384; Codification 11 ou il est inscrit : a immobilisé un véhicule sur la chaussée où la vitesse maximale permise est de 70 km/h ou plus entraîne des amendes de 57 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion n'interdit pas de stationner son camion sur sa propriété mais n'autorise pas le train routier;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion demande à monsieur Mathieu Duchesne de ne plus stationner son train routier en bordure de la route du rang 1 et également sur sa propriété.

2015-06-22

**23- DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU  
ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM)**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion souhaite faire une demande de subvention dans le cadre du programme (PAARRM) à madame Caroline Simard, députée de Charlevoix;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Matthieu Girard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion demande une subvention à madame Caroline Simard, députée de Charlevoix dans le cadre du programme (PAARRM) pour un montant de 60 000 \$ pour réparer les routes suivantes :

1. Rang 1
2. Rang 4 centre
3. Rang 4 ouest
4. Rang 5
5. Chemin Cartier nord
6. Chemin Cartier sud
7. Chemin Principal

**QUE** la nature des travaux est la construction et amélioration des chaussées, construction ou remplacement de ponceaux, ajout d'éléments de sécurité, protection de route(s), bordure et accotement.

2015-06-23

**24- FACTURE ENTENTE ÉQUIPEMENT SUPRA-LOCAL, VILLE DE BAIE-ST-PAUL**

---

Il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le Conseil municipal autorise le paiement de la facture de la Ville de Baie-St-Paul au montant de 8 064 \$ pour l'Aréna (supra-local);

2015-06-24

**25- PAIEMENT DU PREMIER VERSEMENT POUR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC AU MINISTRE DES FINANCES**

---

Il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le Conseil municipal de Saint-Hilarion autorise le paiement du premier versement pour la Sûreté du Québec au ministre des Finances au montant de 44 586.00 \$.

2015-06-25

**26- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA CRÉ (ENTENTE SPÉCIFIQUE SUR LA MISE EN VALEUR ET LA PROTECTION DES PAYSAGES DE LA CAPITALE NATIONALE**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Paroisse désire déposer un projet pour une demande d'aide financière sur l'Entente spécifique sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale-Nationale;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet s'élève à 4 800 \$ et comprend la réalisation d'un plan-projet d'aménagement de la Montagne de la Croix située sur le chemin Principal ainsi qu'un Guide de conception de haltes de paysages proposé par la Table de Concertation sur les paysages qui sera préalable au plan concept d'aménagement, ce plan permettra d'aménager les différentes zones du site (stationnement, aire d'accueil, zone de repos, etc. dans un souci de mise en valeur du paysage;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Matthieu Girard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la directrice est autorisée à soumettre une demande d'aide financière au montant de 4 000 \$ pour le projet cité ci-haut.

2015-06-26

**26.1 OFFRE DE SERVICES POUR AMÉNAGEMENT DE LA HALTE DE LA MONTAGNE DE LA CROIX**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale a fait une demande d'offre de services pour la réalisation d'une étude pour l'aménagement de la Halte de la Montagne de la Croix à monsieur Stéphane Bruley;

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre de services se chiffre à 2 040 \$ plus taxes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Matthieu Girard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le Conseil municipal de Saint-Hilarion accepte l'offre de monsieur Stéphane Bruley au montant de 2 040 \$ plus taxes;

2015-06-27

**27- PROGRAMME DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

---

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Hilarion a pris connaissance des modalités d'application du Volet-Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Hilarion désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local;

**POUR CES MOTIFS**, sur la proposition de Matthieu Girard, appuyée par Benoît Bradet, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

2015-06-28

**28- REDDITION DE COMPTES D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

---

**PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

---

**Compensation de base aux municipalités**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de 160 865 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**ATTENDU QUE** la présente résolution est accompagnée de l'**annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

**ATTENDU QU'**un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**Annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complété;

**POUR CES MOTIFS**, sur une proposition de monsieur Réjean Tremblay, appuyé à l'unanimité des membres du conseil présents et adopté que la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 e 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

#### **29- AVIS DE MOTION**

---

Je soussigné, Steeve Tremblay, conseiller, donne avis que je présenterai lors d'une prochaine assemblée publique, un règlement pourvoyant à l'amendement du **règlement de zonage numéro 200** dans le but :

- D'agrandir la zone résidentielle 02-H à même une partie de la zone industrielle 60-I de manière à permettre de nouvelles constructions résidentielles dans le village, secteur nord-est de la rue Cartier.

Une copie du premier projet de règlement est remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance d'adoption dudit règlement.

2015-06-29

#### **30- ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 401 AYANT POUR OBJET D'AMENDER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DANS LE BUT D'AGRANDIR LA ZONE RÉSIDEN­TIELLE 02-H À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE INDUSTRIELLE 60-I**

---

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Hilarion a adopté un règlement numéro 200 intitulé : « *Règlement de zonage* », que ce règlement est entré en vigueur le 20 **juin 1990 et que ce règlement a fait l'objet d'amendements ;**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Hilarion peut modifier son règlement de zonage ainsi que ses amendements conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

**ATTENDU QUE** le conseil municipal estime qu'il y a lieu d'agrandir la zone résidentielle 02-H à même une partie de la zone industrielle 60-I de manière à permettre de nouvelles constructions résidentielles sans compromettre exagérément les possibilités industrielles de la zone 60-I;

**En conséquence, il est proposé par le conseiller(ère), Charles-Henri Gagné , appuyé par Stella Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;**

**QUE** le premier projet de règlement numéro 401, intitulé «*Règlement ayant pour objet d'amender le règlement de zonage dans le but d'agrandir la zone résidentielle 02-H à même une partie de la zone industrielle 60-I*» est adopté :

**QUE** le Conseil municipal de Saint-Hilarion tiendra une assemblée de consultation publique sur les conséquences de son adoption le 13 juillet 2015 à 19h00, à la salle de réunion du conseil située au 306, chemin Cartier nord à Saint-Hilarion;

**QUE** ce projet de règlement contient des dispositions portant sur une matière susceptible d'approbation référendaire telle que le prévoit la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

**QUE** la directrice-générale de la municipalité est autorisée par les présentes à afficher et à publier sur les journaux locaux tous les avis nécessaires à la procédure d'adoption de ce règlement;

**QU'**une copie certifiée conforme du premier projet de règlement numéro 401 et de la résolution l'adoptant soit transmise à la MRC de Charlevoix;

**MUNICIPALITÉ DE**

**SAINT-HILARION**

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT**

**NUMÉRO : 401**

**Intitulé :**

Règlement ayant pour objet d'amender le règlement de zonage dans le but d'agrandir la zone résidentielle 02-H à même une partie de la zone industrielle 60-I

8 juin 2015

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement ;

**ARTICLE 2**

Le présent règlement porte le titre de «*Règlement ayant pour objet d'amender le règlement de zonage dans le but d'agrandir la zone résidentielle 02-H à même une partie de la zone industrielle 60-I*» et porte le numéro : **401**;

### **ARTICLE 3**

Le Règlement numéro 200 intitulé «*Règlement de zonage*» ainsi que ses amendements, sont amendés par les dispositions suivantes :

Le plan de zonage, intitulé « plan de zonage, Saint-Hilarion, Plan I : Village », faisant partie intégrante du règlement no 200 intitulé « Règlement de zonage » est modifié, tel qu'illustré à l'annexe no. 1 ci-jointe en annexe, afin d'agrandir la zone résidentielle 02-H à même une partie de la zone industrielle 60-I.

### **ARTICLE 4**

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

**ADOPTÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HILARION CE 8IÈME JOUR DU MOIS JUIN DEUX MILLE QUINZE.**

---

RÉNALD MARIER, Maire

---

MADELEINETREMBLAY, directrice générale

### **RÈGLEMENT : 401 (ANNEXE 1)**

Aggrandissement de la zone résidentielle 02-H à même une partie de la zone industrielle 60-I.

### **AVANT LA MODIFICATION**



## APRÈS LA MODIFICATION



2015-06-30

### 31- SPCA

---

**CONSIDÉRANT QUE** la SPCA de Charlevoix demande 5 \$ par citoyen en échange de l'abolition du paiement de licences;

**CONSIDÉRANT QUE** les services et la base de données seront maintenus;

**CONSIDÉRANT QUE** le système de micro-puce sera sur une base volontaire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Matthieu Girard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le Conseil municipal de Saint-Hilarion accepte de verser 5 \$ par citoyen en échange de l'abolition du paiement de licences;

2015-06-31

### 32- REGROUPEMENT SKI DE FOND ET RAQUETTE (PUBLICITÉ POUR LES SENTIERS AMICAL)

---

**CONSIDÉRANT QU'À** chaque année la Municipalité désire faire de la publicité pour les Sentiers l'Amical de Saint-Hilarion avec le REGROUPEMENT SKI DE FOND RAQUETTE (RSFR) au coût de 335.00 \$ plus les taxes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Steeve Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le Conseil municipal de Saint-Hilarion accepte le contrat de partenariat 2015/2016 pour la publicité du REGROUPEMENT SKI DE FOND RAQUETTE au montant de 335.00 \$ plus taxes;

2015-06-32

**33- PAIEMENT DE LA FACTURE DE RÉNOVATION OPTIMA INC.**

---

**CONSIDÉRANT QUE** Rénovation Optima inc. a terminé les travaux au bureau municipal et que tout est conforme à la demande;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Matthieu Girard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la directrice générale est autorisée à faire le paiement de la facture qui se chiffre à 11 674.64 \$ à Rénovation Optima;

2015-06-33

**34- SUBVENTION POUR LA TOITURE DES LOISIRS ST-HILARION INC.**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité avait accordé un montant de 24 000 \$ par année pour refaire la toiture des Loisirs de St-Hilarion inc.;

**CONSIDÉRANT QUE** la toiture est refaite et que la Municipalité s'était engagée à verser un montant pour la réfection de celle-ci;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion verse un montant de 36 834.55 \$ pour la réfection de la toiture aux Loisirs de St-Hilarion inc. étant donné qu'ils ont reçu une subvention du Fédéral de 25 000 \$.

**35- COURRIER**

---

1. Les journées de la Culture;
2. La Fédération Québécoise des Municipalités (FQM).

**36- AFFAIRES NOUVELLES**

---

2015-06-34

**36.1 CAUTIONNEMENT POUR LES LOISIRS ST-HILARION INC.**

---

**CONSIDÉRANT QUE** Les Loisirs St-Hilarion Inc. a besoin d'un cautionnement de 15 000 \$ pour une Demande de permis de studio de santé (Gym) auprès de l'Office de la protection du consommateur;

**CONSIDÉRANT QUE** le cautionnement sera fait par la compagnie d'assurances des Loisirs St-Hilarion Inc., Généralys Assurance, mais que cette dernière demande que la Municipalité se porte garante pour le cautionnement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Matthieu Girard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la municipalité accepte de se porter garante pour le cautionnement des Loisirs St-Hilarion inc. pour un montant de 15 000 \$.

**QUE** monsieur le maire, Rénaud Marier et madame la directrice-générale, Madeleine Tremblay, sont autorisés à signer les documents nécessaires pour et au nom de la Municipalité Paroisse de Saint- Hilarion, s'il y a lieu.

2015-06-35

### 36.2 FEU D'ABATTIS À LA FERME KENY PORC SENC

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Ferme Keny Porc Senc a fait un feu d'abattis sans demande de permis et que les pompiers ont eu un appel pour éteindre le feu de CAUCA et que plusieurs pompiers se sont déplacés sur les lieux pour éteindre le feu;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la directrice générale est autorisée à envoyer les frais de déplacement occasionnés à la Ferme Keny Porc Senc pour avoir allumé un feu sans demande de permis, tel que l'exige le règlement # 391;

### 37- PÉRIODE DE QUESTIONS

---

Une période de question a été tenue et monsieur le maire a répondu aux questions posées par le public.

2015-06-36

### 38- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

---

La Levée de l'assemblée est proposée par Stella Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents. Il est 20h45.

---

Rénaud Marier, maire

---

Madeleine Tremblay, d.g. et sec.-tres.

---

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PAROISSE DE SAINT-HILARION  
MRC DE CHARLEVOIX**

Extrait du Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion tenue le 22 juin 2015 à 19h30, à l'endroit habituel des sessions à laquelle il y avait quorum sous la présidence de monsieur le maire Rénaud Marier.

Présents :

Mme Stella Tremblay

M. Matthieu Girard

M. Réjean Tremblay  
M. Steeve Tremblay  
M. Benoît Bradet  
M. Charles-Henri Gagné

Monsieur le maire vérifie le quorum et procède à la lecture de l'ordre du jour.

### **Ordre du jour**

1. Mot de bienvenue et vérification du quorum;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
  - 2.1- Contestation à la CSST;
  - 2.2- Dépenses de monsieur le Maire pour représentation et rencontre à Québec ;
  - 2.3- Résolution pour déplacer la Fête du Canada;
  - 2.4- Résolution pour les Loisirs St-Hilarion inc.;
3. Demande d'appel d'offres pour une firme d'ingénieur;
4. Travaux de pavage (rue des Audet et chemin Principal face à l'église);
5. Acceptation de la soumission pour la Réfection d'une conduite d'égout sanitaire entre la route 138 et le chemin Principal;
6. Période de questions;
7. Levée de l'assemblée.

#### **1- MOT DE BIENVENUE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

---

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous les membres et constate le quorum.

**2015-06-37**

#### **2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'Ordre du jour est adopté avec l'ajout de quatre (4) autres points étant donné que tous les membres du conseil sont présents est tous en accord dont les suivants;

- 2.1 Contestation auprès de la CSST;
- 2.2 Dépenses de monsieur le Maire pour représentation et rencontre à Québec au ministère des Transports Québec;
- 2.3 Résolution pour déplacer la Fête du Canada;
- 2.4 Résolutions d'appui pour les Loisirs St-Hilarion inc.;

**2015-06-38**

#### **2.1 CONTESTATION À LA CSST**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion a reçu une lettre de la CSST du 1<sup>er</sup> juin 2015 concernant un employé pour une maladie professionnelle nous informant que la réclamation est acceptée;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ne sont pas d'accord avec la décision sur certains points;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion conteste la décision auprès de la CSST pour l'employé mentionné dans la lettre reçue le 1<sup>er</sup> juin dernier.

2015-06-39

## **2.2 DÉPENSES DE MONSIEUR LE MAIRE POUR REPRÉSENTATION ET RENCONTRE À QUÉBEC AU MINISTÈRE DE TRANSPORT QUÉBEC**

---

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur le Maire a fait une représentation au Rodéo de Charlevoix lors d'un souper;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur le Maire à une rencontre avec le ministère de Transport Québec jeudi le 25 juin 2015;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Matthieu Girard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** les dépenses pour frais de représentation et celles pour la rencontre à Québec avec le MTQ soient remboursées.

2015-06-42

## **2.3 RÉOLUTION POUR DÉPLACER LA FÊTE DU CANADA**

---

**CONSIDÉRANT QUE** les employés de voirie ont fait une demande pour changer leur journée de congé pour le jeudi à la place du mercredi;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise les employés de voirie à prendre leur congé jeudi au lieu de mercredi, pour le bureau, il restera fermé le 1<sup>er</sup> juillet 2015.

2015-06-40

## **2.4 RÉOLUTION D'APPUI POUR LE PROJET DE RÉNOVATION ET DÉVELOPPEMENT DE L'ATTRACTIVITÉ DES LOISIRS ST-HILARION INC.**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le projet des Loisirs St-Hilarion Inc. a été présenté au Conseil municipal de Paroisse de Saint-Hilarion;

**En conséquence**, il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le Conseil municipal de Saint-Hilarion appui le projet de Loisirs St-Hilarion Inc. pour « Rénovation et Développement de l'attraction des Loisirs St-Hilarion Inc.» afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives-phase III.

2015-06-41

**2.4.1-RÉSOLUTION D'APPUI AU PROJET «REDONNER L'ATTRACTIVITÉ DU CENTRE COMMUNAUTAIRE DES LOISIRS DE ST-HILARION À SA COMMUNAUTÉ»**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le projet du centre communautaire des Loisirs de St-Hilarion a été présenté au Conseil municipal de Paroisse de Saint-Hilarion;

**En conséquence**, il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le Conseil municipal de Saint-Hilarion appui le projet « **Redonner l'attractivité du centre communautaire des Loisirs de St-Hilarion à sa communauté**» afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière dans le cadre du **Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150-PIC 150**.

2015-06-43

**3- DEMANDE D'APPEL D'OFFRES POUR À UNE FIRME D'INGÉNIERIE POUR LA CONCEPTION D'UN PLAN D'ACTION**

---

Il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la directrice générale est autorisée à faire une demande d'appel d'offres à une firme d'ingénierie pour la conception d'un nouveau plan d'action;

2015-06-45

**4- TRAVAUX DE PAVAGE, RUE DES AUDET ET CHEMIN PRINCIPAL (FACE À L'ÉGLISE)**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion doit procéder à la réparation de deux morceaux d'asphalte dans le rue des Audet et le chemin Principal pour environ 51 tonnes de béton bitumineux;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande comprend la mobilisation, main-d'œuvre, liant d'accrochage, pavage et compaction;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la directrice est autorisée à faire une demande de prix à deux ou trois entrepreneurs et d'accepter celle la plus basse et conforme.

2015-06-44

**5- ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR LA RÉFECTION D'UNE CONDUITE D'ÉGOUT SANITAIRE ENTRE LA ROUTE 138 ET LE CHEMIN PRINCIPAL**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion a fait une demande d'Appel d'offres sur SEAO pour le projet « Réfection d'une conduite d'égout sanitaire entre la route 138 et le chemin Principal;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu cinq (5) soumissions dont les suivants :

JOCELYN HARVEY ENTREPRENEUR INC. :	142 083.18 \$
AUREL HARVEY & FILS INC. :	145 500.00
EJD CONSTRUCTIONS INC. :	146 694.36
SIMON THIVIERGE & FILS INC. :	153 229.00
FERNAND HARVEY ET FILS INC. :	165 000.00

Les taxes applicables sont en sus.

**CONSIDÉRANT QUE** après vérification des soumissions par l'ingénieur de la MRC de Charlevoix, la soumission de monsieur de JOCELYN HARVEY ENTREPRENEUR INC. est la plus basse et conforme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Matthieu Girard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la soumission de JOCELYN HARVEY ENT. INC. est acceptée au montant de 142 083.18 \$ plus taxes pour un total de 163 360.14 \$;

**QUE** la présente résolution sert de contrat et aucun autre contrat ne sera signé;

**QUE** l'entrepreneur devra respecter le devis dans tout son contenu.

#### **6- PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Aucune question.

**2015-06-46**

#### **7- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

La Levée de l'assemblée est proposée par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

Il est 20h.

---

**Rénald Marier, maire**

---

**Madeleine Tremblay, directrice générale et sec.-tres.**